

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 4 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Étaient absents : Monsieur Delagrangé

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

I - LECTURE DU CR DE LA PRECEDENTE REUNION

Lecture du CR de la précédente réunion : après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil, il n'y a pas de remarques et il est accepté à l'unanimité.

II – CR DES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

1) Le Syndicat des eaux de Fismes : M. Dessoye Claude nous informe :

- que l'achat des terrains de la source de Fismes est confirmé.
- que la Lyonnaise demande une revalorisation de son contrat (cette société demande une hausse de 64 cents du m³) une négociation est en cours. Un compromis est envisagé car l'entreprise s'était engagée à réaliser un certain nombre de travaux qui ne sont toujours pas démarrés.
- Le raccordement de la Commune de Paars (situé dans le département de l'Aisne) est probable, mais cette commune devra tout d'abord adhérer au syndicat des eaux de Fismes.

2) Ecole de Courlandon : M. Morel nous précise que les instituteurs réfléchissent à un nouveau planning pour la rentrée de septembre 2015. Ce projet sera présenté dans les mois prochains au conseil d'école et comportera une nouvelle répartition des temps scolaires et périscolaires.

3) Commission assainissement : M. Mauvezin confirme les termes du précédent compte-rendu, à savoir pour les communes, de décider une orientation sur un assainissement collectif ou individuel. M. le Maire précise que la décision ne sera possible que quand nous connaîtrons s'il est possible d'obtenir des subventions pour les assainissements individuels. M. Mauvezin nous informe également des problèmes rencontrés avec l'usine Allerbio de Jonchery sur à la fois la quantité d'eau évacuée dans le réseau (jusqu'à 120 m³ en une nuit) et ses raccordements sur le réseau d'eau. Des rencontres sont programmées pour résoudre ces deux problèmes.

4) Commission bâtiment : M. Mériaux a participé à toutes les visites des groupes scolaires (soit 7 écoles) et expose l'importance d'un certain nombre de travaux à savoir :

- rénovation des menuiseries de l'école Centre de Fismes (projet déjà en cours mais à continuer)
- reprise de la cour de récréation de l'école maternelle centre de Fismes qui présente un réel danger de sécurité pour les enfants.
- toiture de l'école maternelle de Jonchery-sur-vesle.
- Ecole de Vandeuil : ouverture d'une porte de secours dans le dortoir.
- et en plus un nombre important de petites interventions en plus sur chaque site

Le constat est le suivant : les travaux les plus importants et les plus urgents se situent à Fismes et à Jonchery.

5) Commission appel d'offres : M. Mériaux a participé à l'étude, l'analyse des remises des prix et à la négociation du marché d'assurance de la Communauté de commune et de très importantes économies sont prévisibles sur les primes d'assurances.

III – SIEM : FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire informe le conseil qu'il a envisagé de confier au SIEM le fonctionnement de l'éclairage public. Il précise les sommes engagés par la commune en entretien sur les trois dernières années. Il est constaté que les sommes sont encore bien inférieures au projet présenté par le SIEM. Après discussion il est décidé de ne pas accepter cette convention et de continuer à faire appel à notre prestataire habituel.

IV – PROJETS DE VOIERIE

M. Mériaux présente au conseil les estimations « grandes mailles » sur les trois projets envisagés.

1) Route de Baslieux-les Fismes

Reprise de la voirie sur environ 170 m depuis la limite de la commune (budget HT de 55 000 €) et éventuellement reprise de l'enduisage jusqu'à l'entrée de la commune pour 12 000 € HT)

Ces estimations ne tiennent pas compte de surprises éventuelles rencontrées sur le fond de chaussée, des frais de maîtrise d'œuvre. Il nous faudra procéder également à l'enlèvement d'une partie de la bordure du bois.

2) Rue du vieux château (cette voirie est départementale)

Le coût estimé ne concerne que la partie depuis le rond-point jusqu'à la sortie du village et est estimé à 43 240 € HT (il ne comprend pas les frais de relevé topographique et les frais de maître d'œuvre) et devra être associé avec la reprise non chiffré de la partie qui va du rond point jusqu'au pont)

3) Rue de Vendières :

Le projet est chiffré à 82 520 € HT avec une évacuation d'eaux pluviales par puisard enterré, mais il peut être envisagé de renvoyer les eaux pluviales soit vers la rue du vieux château soit vers le fossé au bout de la rue de Vendières.

Après discussion et argumentation de chacun, il est décidé qu'il nous est impossible seulement avec l'estimation de ces dossiers, d'orienter notre choix. Il nous faut un dossier plus complet.

Le conseil décide donc :

1) de faire réaliser les relevés topographiques afin de connaître les points de niveaux possibles pour les évacuations des eaux pluviales. Ce travail sera donc confié au Cabinet DUPONT pour la somme de 2 230 € TTC

2) de faire réaliser après ces relevés topographiques une étude plus précise par le bureau Béta Voirie pour la somme de 3 600 € TTC.

M. Cattarin Pierre précise que la rue des mauvaises femmes présente un état avancé de dégradation au regard des deux projets ci-dessus exposés. M. le Maire est d'accord sur cet avis et précise que l'ensemble des travaux de voirie de ces dernières années a été concentré sur la partie coté Baslieux du village et qu'il est raisonnable d'équilibrer dans le village les rénovations importantes. Toutefois M. Mériaux l'informe qu'il fera établir un devis pour des reprises ponctuelles et un gravillonnage et que celui-ci sera présenté lors d'un prochain conseil.

M. le Maire rappelle également que les travaux envisagés ci-dessus dépendent fortement d'une part du montant de la DGF attribué par l'Etat (la baisse prévue est de 10 à 20 % par an), des subventions possibles sur chaque projet et de notre capacité de remboursement, et enfin que les travaux de la rue

du vieux du vieux château ne pourront se faire qu'associé avec le département (ce qui amènera certainement des délais de préparation assez long).

V – INFORMATION SUR LA VIGILANCE DES VOISINS

M. le Maire précise au conseil qu'il a assisté à une réunion avec la gendarmerie de Fismes avec plusieurs autres maires. Il nous a été présenté un projet de convention entre les communes et la gendarmerie. Le but de ce projet est d'éveiller les voisins et de communiquer à un référendum du village tout problème afin que celui-ci le répercute à la gendarmerie. D'autres réunions de présentation de ce projet sont prévues courant 2015 et M. Mériaux informera le conseil de cette démarche. Nous pourrions adhérer ou non à cette opération.

VI – TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

M. Mériaux a envoyé à tous les conseillers un mail leur demandant de réfléchir sur les pistes d'économie encore possibles sur ce projet.

Voici les propositions : conserver l'espace sanitaire existant sans modification, intégration de coûts d'étude béton par le lot gros œuvre, rabais sur le coût de maîtrise d'œuvre, mais par contre estimation du prix d'une micro-station.

M. Mériaux reprendra contact avec le maître d'œuvre afin d'affiner ce projet.

Dés information sur le coût de maîtrise d'œuvre, il nous faudra prendre une délibération pour lui confirmer son marché.

VII – POINT SUR LES TRAVAUX SOGESSAE

M. Mériaux informe le conseil que le nettoyage des canalisations a été réalisé et que les travaux ont été bien faits.

M. Cattarin précise qu'ils ont été obligés à un endroit de casser du béton laisser dans les canalisations par les entreprises.

M. le Maire précise également que l'évacuation des boues salles n'a porté en définitive que sur un peu plus de 4 tonnes et non pas sur les 10 tonnes envisagées.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Place du monuments aux morts : M. le Maire présente au conseil trois devis de fourniture de bornes en fonte noir de 30 cm environ de hauteur. Après discussion le conseil municipal autorise M. le maire à commander ces éléments suivant la proposition la plus économique qui se situe pour 22 bornes sur un prix d'environ de 1350 € HT.
- 2) M. Cattarin Pierre s'étonne du changement d'emplacement de l'arrêt du ramassage scolaire vers les collèges dans Courlandon.
M. le Maire informe le conseil qu'à la demande du syndicat de transport scolaire et que dans le cadre d'un plan d'évacuation urgente des enfants sans passer par Baslieux-les –Fismes et sans faire demi-tour, il lui avait été demandé de choisir un nouveau lieu d'arrêt dans le village. M. Mériaux, en accord avec M. Mauvezin, a retenu le lieu d'arrêt actuel des bus de l'école primaire.
M. Cattarin précise toutefois que la protection aux intempéries pour les enfants n'est pas suffisante sous l'auvent de la Médiathèque. Après discussion il est envisagé d'aménager un abri devant l'entrée de l'ancien appartement, des devis seront donc demandés et examinés lors d'un prochain conseil, ou de regarder la faisabilité par notre homme d'entretien.
- 3) M. Mauvezin demande où en sont les deux dossiers de la commune sur des habitants qui ont réalisé des travaux non conformes au POS.
 - a) Pour le dossier Viret : M. le Maire précise attendre des précisions de la DDT et qu'il tiendra au courant le conseil de la suite de cette affaire.

- b) Pour le dossier Zaimèche (la maison serait en vente) : M. Mériaux lui demandera la suite de sa demande de travaux.
- 4) M. Mauvezin informe le conseil que les cadeaux destinés aux personnes de plus de 60 ans seront distribués dans le village le 22 décembre.
- 5) Nettoyage de la rive de la Vesle sur la rue du moulin :M. Mériaux a rencontré M. Gilbert du Siabave à ce sujet et ce nettoyage incombe à la mairie. Nous le ferons réaliser par notre homme d'entretien.
- 6) Des passages de camions de ramassage de betteraves ont été remarqués et qu'il s'agissait de camions qui se dirigeait vers Glennes. Ces passages sont en contradiction avec les accords passés avec Cristal Union. M. le Maire fera un courrier à cette société afin que cela ne se reproduise pas.

N'ayant plus de questions la séance est levée à 21 h 15